

# Handball

Lieu de pratique : Marcq Handball : 5 Rue des Entrepreneurs, 59700 Marcq-en-Baroeul

Le présent règlement a été défini par le Comité d'Organisation des 11e Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise. Toute situation ou tout cas non prévu par le présent règlement sera arbitré par le Comité d'organisation.

## Article 1 : Cadre général

La compétition de handball est organisée dans le cadre du règlement général des Jeux Nationaux du Sport d'Entreprise (JNSE), sous l'égide de la Fédération Française du Sport d'Entreprise (FFSE). Les règles de la Fédération Française de Handball (FFHandball) constituent la base réglementaire, avec certaines adaptations au sport entreprise décrites ci-après.

## Article 2 : Définition des catégories

Pas de distinction d'âge : catégorie **Open** (ouverte à toutes et tous sans limite d'âge)

Catégories de sexe :

- Femmes
- Hommes

## Article 3 : Tournois proposés

Pour cette discipline, qui se pratique en catégorie **Open**, deux tournois distincts sont proposés :

- Un tournoi masculin
- Un tournoi féminin

## Article 4 : Composition des équipes

Chaque équipe est composée de **7 joueurs** minimum et de **14 joueurs** au maximum sur l'ensemble de la compétition.

## Article 5 : Déroulement de la compétition

Le tournoi de handball est organisé de la façon suivante :

- Sous la forme de phases qualificatives
- Suivies d'une phase finale

(Ou sous la forme d'un championnat unique, en fonction du nombre d'équipes engagées dans l'épreuve).

Déroulement d'un match :

La durée de chaque rencontre est de **50 minutes**, divisée en deux périodes de 25 minutes. 1 temps mort est autorisé pour chaque équipe par mi-temps. Entre les deux périodes **une pause de 5 minutes** est observée.

## Article 6 : Classements et récompenses

À l'intérieur de chaque poule, le classement se fait de la façon suivante :

- **2 points** par match gagné
- **0 point** par match perdu
- **1 point** par match nul
- **-1 point** en cas de forfait, ou de match perdu par pénalité

**En cas d'égalité de points** le classement s'établit en fonction des critères ci-dessous :

1. Par le nombre de points à l'issue de la compétition dans les rencontres ayant opposé les équipes à égalité entre elles.
2. Par la différence entre les buts marqués et les buts encaissés dans les rencontres ayant opposé les équipes restant à égalité.

Si plus de deux équipes demeurent encore à égalité, la dernière de ces équipes est évacuée et les autres équipes concernées restant à égalité sont départagées par la seule différence de buts dans les rencontres les ayant opposées. Cette opération est réitérée autant que nécessaire.

Les récompenses sont attribuées aux meilleures équipes de chaque tournoi (masculin et féminin), conformément au règlement général des JNSE.

## Article 7 : Équipements et matériel

L'organisation fournit les **ballons officiels** de match. Les équipes doivent apporter leurs propres **ballons d'échauffement**.

Les joueurs doivent porter une tenue adaptée à la discipline.

**Maillots** : Chaque équipe devra se prémunir de 2 jeux de maillots numérotés et de 2 couleurs différentes (y compris pour le gardien de but).

Aucun équipement dangereux ou non conforme aux règles FFHandball n'est autorisé.

**13 AU 17 MAI 2026**

## Article 8 : Règles de jeu et arbitrage

En cas de blessure et en l'absence de remplaçant, il est possible de faire appel à un joueur d'une autre équipe (même entreprise ou autre).

Conditions obligatoires :

1. Accord du responsable de l'équipe adverse,
2. Accord du responsable de l'équipe d'origine du joueur,
3. Validation par un officiel de l'épreuve.

Conséquence : tout match joué avec un joueur extérieur est automatiquement perdu (score équivalent à un forfait).

Le match peut être gagné en étant en infériorité numérique sur l'ensemble du match ou une partie (dans le respect du règlement de la F.F.H.).

Toutes les rencontres sont dirigées par des **arbitres** ou le cas échéant par des **arbitres bénévoles** selon le niveau de compétition.

Sauf spécification particulière, l'application des règles de la Fédération Française de Handball est en vigueur.

### **Article 9 : Sécurité et comportement**

Les participants doivent respecter les valeurs du sport d'entreprise : respect, fair-play et maîtrise de soi.

Toute conduite **dangereuse, violente** ou **insultante** peut entraîner :

- L'arrêt du match,
- La perte de la rencontre,
- Sanctions disciplinaires

### **Article 10 : Annexes et informations complémentaires**

Tableaux de compétition accessible quelques jours avant la compétition sur le site des JNSE.

# **JEUX NATIONAUX DU SPORT D'ENTREPRISE**

## **LILLE MÉTROPOLE**

**13 AU 17 MAI 2026**